

DEMARCHES EN CAS DE FORFAIT

Un forfait isolé peut être déclaré sous GESTHAND, mais n'exonère pas de respecter les démarches suivantes :

SITUATION 1 : Forfait connu avant le MERCREDI 12H00 précédent la rencontre :

- 1) Informer le Club adverse par mail et par téléphone
- 2) Laisser un message téléphonique et informer par mail le Comité Départemental ☎ 02.52.19.21.31 et 6272000@ffhandball.net
Mettre en copie la COC au 6272000.coc@ffhandball.net
- 3) Informer le président de la Commission Départementale d'Arbitrage Monsieur Christophe CROIZE au 6272000.cda@ffhandball.net
- 4) Documenter et transmettre une FDMe avec 5 noms pour l'équipe qui n'est pas forfait si celle-ci est « recevante » ou faire communication de cette liste auprès de la COC 72 si l'équipe qui n'est pas forfait est « visiteuse »

SITUATION 2 : Forfait connu après le MERCREDI 12H00 précédent la rencontre :

- 5) Informer le Club adverse par mail et par téléphone
- 6) Laisser un message téléphonique et informer par mail le Comité Départemental ☎ 02.52.19.21.31 et 6272000@ffhandball.net
Mettre en copie la COC au 6272000.coc@ffhandball.net
- 7) Informer le président de la Commission Départementale d'Arbitrage Monsieur Christophe CROIZE au 6272000.cda@ffhandball.net
- 8) Documenter et transmettre une FDMe avec 5 noms pour l'équipe qui n'est pas forfait si celle-ci est « recevante » ou faire communication de cette liste auprès de la COC 72 si l'équipe qui n'est pas forfait est « visiteuse »

RAPPEL : L'équipe forfait perd le match et ne marque pas de point (0 point).
Le score pris en compte est de 0-20 pour les rencontres jouées en 2 x 30 minutes (seniors et -18)
Le score pris en compte est de 0-10 pour toutes les autres catégories (tournois compris).

La pénalité financière liée au forfait s'élève à :

- Situation 1 = 10€
- Situation 2 = 12 €
- Forfait non prévenu = 22€

Les forfaits non prévenus sont pondérés par ordre de manquements (voir tableau des amendes)